

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: HSL-30/M

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: FR-2019-0078

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0019470-0001

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	6
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
5. Conditions générales d'utilisation	7
5.1. Consignes d'utilisation	7
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
6. Autres informations	8

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

HSL-30/M SATURATEUR HK 1.5%

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Remmers GmbH
	Adresse	Bernhard-Remmers-Str. 13 D - 49624 Lönigen Allemagne
Numéro de l'autorisation	FR-2019-0078 1-1	

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3

FR-0019470-0001

Date de l'autorisation

23/06/2015

Date d'expiration de l'autorisation

30/06/2020

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Remmers GmbH
Adresse du fabricant	Bernhard-Remmers-Stra. 13 D - 49624 Lönigen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bernhard-Remmers-Str. 13 D - 49624 Lönigen Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	Troy Chemical Corporation
Adresse du fabricant	Uiverlaan 12E 3145 XN Maassluis Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	One Avenue L NJ, 07105 Newark États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	1.5
-	Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy		64742-82-1	265-185-4	36.05

2.2. Type de formulation

AL - Autre liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p> <p>Provoque une irritation cutanée.</p> <p>Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>Risque avéré d'effets graves pour les organes du système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .</p> <p>Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.</p> <p>Contient de l'IPBC. Peut produire une réaction allergique.</p>
--------------------------	--

Conseils de prudence

<p>En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>Ne pas respirer les vapeurs.</p> <p>Porter .</p> <p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>EN CAS D'INGESTION:Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.</p> <p>EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>NE PAS faire vomir.</p> <p>En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:Consulter un médecin.</p> <p>Si l'irritation oculaire persiste:Consulter un médecin.</p> <p>Éliminer le dans</p>

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Application préventive contre les champignons destructeurs du bois et champignons responsables du bleuissement du bois – Utilisateurs professionnels

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Traitement préventif du bois
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Aureobasidium pullulans spp.-Champignons responsables du bleuissement du bois-Pas de donnée Basidiomycetes:-Champignons destructeurs du bois-Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Traitement préventif/bleuissement du bois - classes d'usages 2 et 3
Méthode(s) d'application	Traitement superficiel par : - Brossage – pinceau/rouleau - Traitement superficiel par : - Brossage – pinceau/rouleau

	Pulvérisation - Traitement superficiel par : - Pulvérisation
Taux et fréquences d'application	205-250 mL de produit / m ² de bois - 0 - 205-250 mL de produit / m ² de bois Brossage uniquement : Appliquer 2 couches successives 205-250 mL de produit / m ² de bois - 0 - 205-250 mL de produit / m ² de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille/bidon métalliques de 0,75L - 2L - 5L - 10L et 20L (fer blanc avec couche de vernis interne)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du meta RCP 1

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du meta RCP 1

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du meta RCP 1

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du meta RCP 1

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du meta RCP 1

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Application préventive contre les champignons destructeurs du bois et responsables du bleuissement du bois – Utilisateurs industriels

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Traitement préventif du bois

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Aureobasidium pullulans spp.-Champignons responsables du bleuissement du bois-Pas de donnée

Basidiomycetes:-Champignons destructeurs du bois-Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Intérieur

Extérieur

Traitement préventif / bleuissement du bois - classes d'usage 2 et 3

Méthode(s) d'application

Traitement superficiel par : - Trempage -
Traitement superficiel par :

- Trempage

Traitement superficiel par : - Déluge – aspersion -
Traitement superficiel par :

- Déluge – aspersion

Pulvérisation -
Traitement superficiel par :

- Pulvérisation

Taux et fréquences d'application

205-250 mL de produit / m² de bois - 0 -
205-250 mL de produit / m² de bois

205-250 mL de produit / m² de bois - 0 -
205-250 mL de produit / m² de bois

205-250 mL de produit / m² de bois - 0 -
205-250 mL de produit / m² de bois

Catégorie(s) d'utilisateurs

Industriel

Dimensions et matériaux d'emballage

Bouteille/bidon métalliques de 0,75L - 2,5L - 5L - 10L et 20L (fer blanc avec couche de vernis interne)

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du meta RCP 1

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du meta RCP 1

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du meta RCP 1

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du meta RCP 1

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du meta RCP 1

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement
- Pour l'application par brossage, appliquer au moins 2 couches successives.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité de manière industrielle n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.
- Le bois traité ne doit pas être destinée à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Consulter un médecin si les symptômes persistent. En cas de perte de conscience, placer et transporter la personne dans une position stable.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le film plastique de protection du sol) dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 2 ans
- Protéger du gel
- Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé, dans l'emballage commercial fermé.
- Stocker à l'abri de la lumière

6. Autres informations

-